

LE STATUT DE L'AUTO ENTREPRENEUR

Petit-déjeuner débat – 17/03/2015

Animé par Souâd El Kohen Sbata, Ikone Conseil



Introduction

Un nouveau statut : l'auto entrepreneur

- Mis en place par la loi 114-13, relative au statut de l'auto entrepreneur
- Loi adoptée par les deux chambres des représentants mais non encore publiée au Bulletin officiel
- Régime destiné à tous ceux qui ont un Projet mais qui n'osent pas se lancer pour le concrétiser
 - Un régime offrant l'opportunité de tester une activité



Ordre du jour

Objectifs et caractéristiques du régime de l'auto entrepreneur

Le statut juridique de l'auto entrepreneur

Le statut fiscal de l'auto entrepreneur

Questions / Réponses

Objectifs du régime de l'auto entrepreneur

Un double objectif

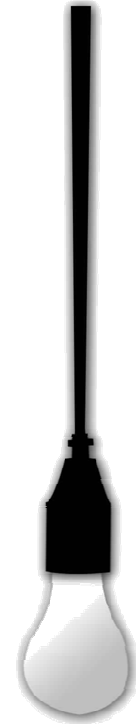
- **Lutter** contre les **activités informelles**
- Susciter un **élan entrepreneurial** chez les demandeurs d'emplois

Caractéristiques du statut de l'auto entrepreneur

Un maître mot : simplicité

- **Simplification des procédures** de création, cessation d'activité, radiation et réinscription
- **Unicité des démarches** : formulaire et interlocuteur unique

keep it **simple**.



Ordre du jour

Objectifs et caractéristiques du régime de l'auto entrepreneur

Le statut juridique de l'auto entrepreneur

Le statut fiscal de l'auto entrepreneur

Questions / Réponses

Personnes éligibles

Article 1^{er} de la loi 114-13

"Toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou prestataire de services, dont le chiffre d'affaires encaissé ne dépasse pas :

- 500 000 Dhs, pour les activités industrielles, commerciales et artisanales*
- 200 000 Dhs, pour les prestations de services*

La liste des activités industrielles, commerciales et artisanales et la liste des prestations de services sont fixées par voie réglementaire."

Activités exclues du régime de l'auto entrepreneur

Article 42 ter du CGI : Les activités exclues du régime de l'auto entrepreneur seront fixées par voie réglementaire

les dispositions de la L.F. pour l'année budgétaire 2015 ont modifié l'article 42 ter-III du C.G.I qui excluait du régime de l'autoentrepreneur les professions libérales et les professions visées par les dispositions du décret n° 2-08-124 du 3 Joumada II 1430 (28 Mai 2009), désignant les professions ou activités exclues du régime du bénéfice forfaitaire.

A noter : à date, les exclusions du régime ne sont pas mentionnées dans la loi et le CGI mais seront fixées par voie réglementaire.

Avantages du statut d'auto entrepreneur

Articles 2 et 3 de la loi 114-13

- ✓ **Régime fiscal spécifique** conformément aux dispositions du CGI (institué par la loi de finances 2014)
- ✓ **Régime obligatoire de couverture sociale et médicale** spécifique dont les conditions et les modalités de bénéfice seront fixés par une législation particulière (en cours)
- ✓ **Dispense de l'obligation d'inscription au registre de commerce**
- ✓ **Dispense de l'obligation de tenir une comptabilité** prévue à l'article 19 du code de commerce
- ✓ **Possibilité de domicilier l'activité dans la résidence de l'auto entrepreneur** (à condition de respecter les dispositions légales et réglementaires)

Responsabilité de l'auto entrepreneur

- **L'auto entrepreneur est financièrement responsable sur ses biens personnels à raison des dettes liées à ladite activité, seule la résidence principale est épargnée**
 - En cas de déficit et de dettes envers des créanciers, ces derniers ne pourront pas faire procéder à des saisies sur la résidence principale de l'auto entrepreneur
- **L'auto entrepreneur a les mêmes devoirs et responsabilités que les autres entrepreneurs, en termes d'obligations légales et réglementaires**
 - Notamment en matière de protection du consommateur, des règles d'hygiène et de sécurité, et de qualifications professionnelles requises pour l'exercice de certains métiers

Modalités d'acquisition du statut d'auto entrepreneur

- **Inscription sur le "Registre National de l'auto entrepreneur"** qui sera tenu par un organisme désigné à cet effet (en l'occurrence : Barid al Maghrib)
 - Dépôt d'une **demande d'inscription** au registre national de l'auto entrepreneur, accompagnée de la **déclaration d'existence** prévue par le CGI
 - Le statut d'auto entrepreneur est acquis après validation par l'organisme chargé de gérer ce statut : il procède essentiellement à la **validation de l'activité et de ses conditions d'exercice**

Modalités de radiation du statut d'auto entrepreneur

- **Il peut être mis fin au statut d'auto entrepreneur :**

- A l'initiative de l'auto entrepreneur sur une simple demande
- A l'initiative de l'organisme chargé de la gestion de ce statut (Barid al Maghrib) dans les cas suivants :
 - Non déclaration du Chiffre d'affaires ou déclaration d'un chiffre d'affaires nul au titre d'une année civile au delà de la première année
 - Encaissement d'un chiffre d'affaire annuel supérieur à l'un des seuils de CA fixés, pendant 2 années consécutives
 - Non versement de l'impôt et de la cotisation sociale au titre du régime de couverture sociale et médicale
 - Transformation en statut de société quelque soit sa forme juridique
 - Décision judiciaire prononcée à l'encontre de l'auto-entrepreneur pour non respect des textes législatifs en vigueur lors de l'exercice de son activité

- **L'auto entrepreneur radié ou qui a cessé son activité peut bénéficier d'une réinscription à condition de payer les montants dus au titre des impôts et cotisations sociales**

Mesures d'accompagnement (1/2)

Un interlocuteur unique

- Un organisme gestionnaire dédié : **Barid Al Maghrib**



- Réception des demandes d'inscription, perception de l'impôt...
- Mise en place de guichets d'accueil, d'orientation, de conseil et d'accompagnement à travers tout le territoire
- Mise à disposition d'une plateforme électronique (informations, suivi des procédures et assistance des auto entrepreneurs)

Mesures d'accompagnement (2/2)

Une instance de suivi au niveau national

- Institution d'un **comité national de l'auto entrepreneur** auprès du Ministère chargé du commerce et de l'industrie, chargé notamment de :
 - Fixer les mesures de mise en œuvre du statut de l'auto entrepreneur
 - Fixer les responsabilités des différentes parties prenantes
 - Entreprendre toute démarche ou mesure susceptible d'améliorer l'efficacité dudit statut
 - Etablir un rapport annuel sur le bilan de la mise en œuvre du statut de l'auto entrepreneur
- Le secrétariat dudit comité est assuré par l'**Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise**



Ordre du jour

Objectifs et caractéristiques du régime de l'auto entrepreneur

Le statut juridique de l'auto entrepreneur

Le statut fiscal de l'auto entrepreneur

Questions / Réponses

Régime d'imposition de l'auto entrepreneur (1/2)

Impôt sur le revenu

- **Imposition à l'Impôt sur le Revenu** en appliquant au chiffre d'affaires encaissé l'un des taux suivants :
 - 1% sur le montant qui ne dépasse pas 500 000 DH pour les activités commerciales, industrielles et artisanales
 - 2% sur le montant qui ne dépasse pas 200 000 DH pour les prestations de service
- Les taux susvisés sont **libératoires** de l'Impôt sur le Revenu

Régime d'imposition de l'auto entrepreneur (2/2)

Autres impôts

- L'auto entrepreneur est **exonéré de la TVA**
- L'auto entrepreneur **reste soumis à la taxe professionnelle**, après expiration du délai de l'exonération de 5 ans prévu pour toute activité professionnelle nouvellement créée

Obligations déclaratives

- **Déclaration d'existence** (à l'inscription)
- **Déclaration du Chiffre d'Affaires et versement de l'impôt auprès de Barid Al Maghrib** dans les délais suivants, selon l'option choisie :
 - mensuellement, avant la fin du mois qui suit le mois au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé
 - trimestriellement, avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires a été encaissé.
- **Déclaration de cessation, cession ou transformation de l'entreprise auprès de Barid Al Maghrib**

Ordre du jour

Objectifs et caractéristiques du régime de l'auto entrepreneur

Le statut juridique de l'auto entrepreneur

Le statut fiscal de l'auto entrepreneur

Questions / Réponses

Questions / Réponses





5, rue Assad Ibnou Zarara
Casablanca, Maroc

Contact : Souâd EL KOHEN SBATA

e-mail :

s.elkohen@ikoneconseil.ma

Tel : 212 (0) 661 34 03 41

+212 (0) 22 25 58 42 / 43

Fax : +212 (0) 22 98 27 77

www.ikoneconseil.ma